

Le conseil était présidé par Eric Guillet IEN.

La délégation FSU était composée de Marc Prévôt et Jean-François Larosière

Une représentante UNSA était présente mais n'est pas intervenue dans les débats.

## 1 Compte rendu de la plénière du 8 juin 2010

Ce compte rendu n'appelait pas de remarques particulières sinon que figure ce qui fut indiqué l'an dernier : « plaquette d'information « spécial retraités ». Madame Matthieu (*AS CT du Recteur*) précise qu'une plaquette est en cours d'élaboration. Le projet n'a pas encore été validé mais la plaquette devrait être prête pour la rentrée »

Les CAAS de juillet et octobre 2010 n'ont pas eu l'occasion de proposer à la validation rectorale cette plaquette puisqu'elle n'y a pas été présentée. Madame Matthieu évoque le changement de secrétaire générale du Rectorat. Cela n'est pas valable pour juillet. Elle évoque aussi des problèmes financiers. Les retraités sont certains d'une chose : ils n'ont toujours pas reçu la plaquette.

*Ce point sera de nouveau soulevé au CAAS du 17 mai*

A noter aussi que ce compte rendu fait état de l'intervention fédérale concernant l'action sociale pour les universités passées aux compétences élargies.

## 2 Bilan 2010 de l'action sociale en faveur des personnels

La régie d'avance, annoncée il y a un an devrait être enfin mise en route. Elle doit permettre de faire face rapidement aux situations d'urgence.

Concernant ce bilan plusieurs remarques ont été faites par les intervenants FSU :

- ASIA (actions sociales d'initiative académique) aide aux études supérieures. Les volumes comme le nombre de bénéficiaires diminuent d'un tiers. La question sera approfondie : il faudrait d'abord connaître le nombre de dossiers déposés. Les autres aides masquent-elles celle-ci ? Est-ce le plafond (230 euros d'imposition mensuelle) qui fait obstacle ?...

- ASIA aide à l'autonomie : le nouveau système de calcul augmente le nombre de bénéficiaires

- Le volume des ASIA vacances et des PIM (prestations interministérielles) du même registre diminue une nouvelle fois. La remarque avait été faite en CAAS l'an dernier. Elle sera renouvelée.

- Les secours augmentent de près de 20%. Les non enseignants constituent maintenant moins de la moitié des bénéficiaires (47%), les enseignants passent à 39% et les retraités à 14%. Il convient de s'interroger sérieusement à ce sujet sur ce que devient l'Action Sociale ministérielle où une place croissante est faite aux secours tandis que la part des prestations destinées aux loisirs familiaux, aux séjours vacances, à l'aide aux études supérieures, diminue. Le CAAS sera interpellé. *Il y a nécessité de voir ce qui se passe dans les autres académies. Il y a peut être là une source de réflexion en vue de l'audition de la FSU par la fonction publique concernant l'action sociale. L'Action sociale n'est pas « aide à toute détresse »*

## 3 Acton sociale du supérieur

Lille III est conservé. Une AS viendra en CDAS restreint pour les aides. Concernant les Universités passées à l'autonomie élargie, les retraités partis en retraite avant l'autonomie restent du ressort de l'action sociale académique. Par contre ceux qui partent après relèveront de l'action sociale mise en œuvre par les Universités.

Jean-François Larosière